



Compte rendu de la réunion de la commission d'éthique de l'UPMC Lundi 23 avril 2012

Présents: Laurence COMMINETTE, Michel DEFOUR, Philippe DONNEAUX, Stéphane DOR, Philippe GILLAIN et Lionel GRAINDORGE

Excusé: Jean-François DESSAMBRE, Jean-Claude MASSART, Christine DONJEAN et Madeleine DAMBOUR

Avant toute chose mes chères amies et chers amis, je vous dois mes plus plates excuses pour la confusion d'horaire de mon dernier compte-rendu (14h à la place de 12h15). Un « copier/coller » non corrigé et me voilà qui sème le trouble dans votre emploi du temps, dans vos horaires surchargés, etc. Je m'en excuse bien sincèrement.

Petit insert au sujet des prix de l'UPMC.

Un sponsor supplémentaire vient grossir la manne déjà bien remplie. Pouvons-nous refuser ? Non, bien entendu ! Aussi pour remercier tous ces généreux donateurs, une idée naît au sein de la commission afin de leur offrir un retour intéressant en termes d'image. Olivier MOCH propose donc de confier à la société « Vidéo et Photographie » de Daniel GHAYE, avec qui il entretient d'excellentes relations, le reportage audiovisuel de leur présence à la remise des prix de l'UPMC.

Jeudi 3 mai, Ph. GILLAIN et S. DOR auront une réunion au cabinet DEHIN pour présenter notre projet de recommandations au sujet des projets gratuits. Une série de questions doivent leur être proposées afin de définir une approche légale à ce sujet.

Mais avant toute chose aussi pour définir un budget de leur intervention. Ce ne sera certainement pas gratuit mais à quoi cela nous engage-t-il ? L'UPMC a de la réserve mais, en bons gestionnaires, nous devons savoir où nous mettons les pieds.

Rappel des questions :

- 1/ jusqu'où l'UPMC peut-elle aller dans ses recommandations et peut-elle contraindre les adjudicateurs à revoir leur copie si celle-ci s'écarte trop de notre point de vue ?
- 2/ l'UPMC peut-elle s'opposer juridiquement à un pouvoir adjudicateur ?
- 3/ que dit la jurisprudence à ce sujet ? etc.

Depuis que ce sujet a été partagé par plusieurs d'entre nous (reprenez les différents courriels reçus à ce sujet), chaque jour qui passe nous apporte un exemple qui nous motive à résoudre ce problème. Les réponses de certains nous rassurent aussi car nous constatons qu'ils abondent dans notre sens et qu'un soutien juridique permettrait d'être plus crédible. Le fait d'avoir une recommandation assurée juridiquement et l'opposer à un pouvoir adjudicateur va accentuer le poids et la crédibilité de l'UPMC. Cette polémique au sujet des projets gratuits n'est pas non plus un événement passager mais bien le quotidien de beaucoup.

M. DEFOUR nous conte son aventure avec la FIL qui lui demande un devis et un projet (non rémunéré). Michel décline l'offre et motive sa réponse. Suite à cela, la FIL s'excuse n'étant pas informée de ce que sa demande entraînait réellement. Ce qui est rassurant c'est les trois soumissionnaires (membres de l'UPMC ?) ont répondu dans le même sens et que suite à cela un petit budget a été dégagé afin de rémunérer les différents projets présentés.

L. GRAINDORGE souhaite imaginer une campagne d'information avec des visuels sympas et interpellants afin d'enfoncer le clou le plus souvent possible...

Veillez noter que la prochaine réunion de la commission d'éthique aura lieu le **vendredi 11 mai 2012 à 12h15** à la Maison de la Presse.
Merci de confirmer votre présence pour le mercredi 9 au plus tard afin de réserver le bon nombre de sandwiches.